

**FEDERATION DE L'AVEYRON pour la PECHE et la PROTECTION
du MILIEU AQUATIQUE**

LOCATION du DROIT DE PECHE

Entre les soussignés :

Monsieur Jean COUDERC,
agissant en qualité de Président de la
Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
dont le siège administratif est situé à Moulin de la Gascarie -12000- Rodez dûment constituée conformément
aux dispositions de la Loi n° 84-512 du 29 Juin 1984, et du Code de l'Environnement, ci après dénommée
FDAAPPMA de l'Aveyron

D'UNE PART

et

D'AUTRE PART

et **Monsieur Jean-Pierre LADRECH,**
agissant en qualité de Maire de la **Mairie de FIRMI,**
9 place de l'Hôtel de Ville - 12300 FIRMI, ci après dénommée
propriétaire de la parcelle ci-après désignée et connue sous le nom de Lac de la FOREZIE :
Commune : Firmi
Section : B 3
Parcelle n° : 1375
Superficie : 2,0735 hectarec

ILA ETE CONVENU CE QUI SUI

La mairie de Firmi loue à titre gratuit,
à la FDAAPPMA de l'Aveyron le droit de pêche sur les rives précitées.

Cette location est consentie et acceptée par toutes les parties pour une durée de 10 ans qui commence à
courir le 1er janvier 2019 et se terminera le 31 Décembre 2028.

A l'expiration du présent bail, celui-ci se renouvellera sans formalité aux mêmes charges et conditions
que celles ci-dessus, pour une durée de 5 ans, sauf congé donné par l'une ou l'autre des parties par écrit, signifié
par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'au moins **SIX MOIS.**

Le propriétaire riverain susnommé renonce à tous recours de demande d'indemnisation relatif à la privation de
son droit de pêche.

En conséquence, la mairie de Firmi autorise la FDAAPPMA de l'Aveyron à mettre en place une gestion
piscicole en cohérence avec le schéma de développement du loisir pêche, à effectuer des alevinages, contrôles,
pêches électriques, entretien et nettoyage des berges par ses soins ou par une entreprise qu'elle désignera pour
réaliser le but poursuivi, et accorde le droit de passage sur les rives précitées.

Les frais de bail et d'enregistrement sont à la charge de FDAAPPMA de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 1er octobre 2018, en 3 exemplaires

Le Propriétaire
Mairie de FIRMI
M. Jean-Pierre LADRECH
Maire



Le Locataire
FDAAPPMA de l'Aveyron
M. Jean COUDERC
Président

FEDERATION DE L'AVEYRON
Pour la PECHE et la
PROTECTION du MILIEU AQUATIQUE
Moulin de la Gascarie - 12000 RODEZ
Tél. : 05 65 68 41 52 - Fax : 05 65 68 50 20